

# CERTIPHYTO DÉCIDEUR

## ENTREPRISE SOUMISE À AGRÉMENT



PRÉSENTIEL

**INTRA entreprise :**  
**2 750€ HT/groupe**

**INTER entreprise :**  
**750€ HT/personne**

**DURÉE : 21H**



[www.fore.fr](http://www.fore.fr)



### PUBLIC

Chefs d'entreprises, chefs d'équipe, prestation de services du paysage.

### PRE-REQUIS

Aucun



## CONTACT

### FORE ENTREPRISE

Moudong Sud  
97122 Baie-Mahault

**0590 38 00 40**

**fore.entreprise@fore.fr**

**www.fore.fr/entreprise**



## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Obtenir le certificat individuel professionnel attestant de l'acquisition par le titulaire de connaissances appropriées pour exercer l'activité liée à « l'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques - Décideur en entreprise soumise à agrément ».
- Appliquer les traitements phytopharmaceutiques dans le respect des consignes données par le décideur.



## CONTENU ET THÈMES ABORDÉS

### Réglementation et sécurité environnementale

- Définition des produits phytopharmaceutiques.
- Autorisation de mise sur le marché.
- Réglementation du transport et du stockage.
- Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur.
- Risques pour l'environnement et principales voies de contamination.
- Dangerosité pour l'environnement.
- Pratiques, aménagements et équipements visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques dans l'environnement.
- Consignes pour l'intervention sur les chantiers.
- Transport des produits sur le chantier.

### Réduction de l'usage, méthodes alternatives

- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
- Techniques de lutte intégrée (lutte biologique directe et indirecte, méthodes physiques, etc.).
- Raisonnement des interventions.
- Choix des produits, adaptation des doses.
- Evaluation comparative de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et techniques alternatives.

### Santé, sécurité de l'applicateur en espace ouvert au public

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- Dangerosité des produits.
- Situations d'exposition.
- Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
- Principales mesures de protection : port de EPI, respect du délai d'emploi avant récolte.
- Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident.
- Principes d'utilisation dans les espaces impliquant des usagers.
- Plan de formation des salariés dans le cadre de l'agrément.
- Formation des salariés.
- Consignes d'intervention sur les chantiers.
- Information des commanditaires.

**Recyclage  
conseillé  
tous les 5 ans.**

## VALIDATION :

Attestation de formation.  
Bordereau de score.



## METHODES & OUTILS PEDAGOGIQUES :

Exposé avec vidéoprojecteur, suivi d'échange. Participation interactive. Prise en compte du vécu des professionnels: évaluation des évolutions dans leur pratique professionnelle et/ou identification des freins rencontrés. Présentation des EPI et entraînement au respect des procédures en termes d'habillage et de déshabillage. Documentation professionnelle ( brochures, fiches techniques, FDS...) remis aux participants. Ordinateurs /tablettes.

## EVALUATION :

Diagnostic : QUIZZ. Pour les primo-certificats, test plateforme ministérielle avec un seuil de réussite à atteindre. Pour les renouvellements : Evaluation finale : QCM  
Evaluation de la qualité permettant d'exprimer leur ressenti vis-à-vis de la formation.